



Rapport de la Commission des Finances concernant
le préavis 35/03
BUDGET 2004

Composition Commission des Finances	
José Rohrer	Président, rapporteur
Jean-Jacques Guignard	Membre
Eric Loup	Membre
Jean-Philippe Thoney	Membre

Dates des réunions
3 novembre 2003
10 novembre 2003
17 novembre 2003
25 novembre 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

La Commission a obtenu les informations nécessaires à la compréhension des sommes portées au budget de la part de M. F. Gilliéron, syndic, et de Mme A. Bertusi Pache, boursière communale. Nous les remercions d'avoir facilité notre travail par l'ouverture d'esprit et la transparence dont ils ont fait preuve.

Le budget 2004 est caractérisé par le passage de notre Commune en classe 5 du barème de l'Etat de Vaud en raison principalement du volume important d'impôts encaissés. Ce changement de classe implique une participation accrue de la Commune au financement de la facture sociale cantonale de fr. 660'000.--. Cette charge supplémentaire est le facteur essentiel expliquant l'évolution du déficit attendu de fr. 742'502.-- (fr. 139'113.-- en 2003).

2. Commentaires de la Commission

2.1 Méthodologie de travail

La Commission a évalué l'ensemble des revenus et charges en tenant compte de l'évolution des années antérieures, des prévisions de la Municipalité ainsi que de l'évolution des différentes réglementations. La Commission s'est également attachée à vérifier que les postes ne présentent pas de sur ou sous-évaluation.

Les participations aux collectivités publiques sont portées au budget sur la base des données écrites fournies par l'Etat de Vaud. Ces pièces nous ont été remises ou présentées.

2.2 Rappel des éléments essentiels de calcul du budget 2004

Les éléments de calcul pris en compte sont les suivants :

	2003	2004	Ecart 2003/2004	Commentaires
Classe de la commune	6	5		Nouvelle classe valable pour 2004 et 2005
Nombre d'habitants	2100	2250	150	Actuellement 2044 habitants
Déficit prévu	139'113	742'501	603'388	Effet du changement de classe sur le budget de la facture sociale
Elèves primaires	165	165		Actuellement 147
Elèves secondaires	120	120		Actuellement 101
Elèves pré-gymnasiaux	30	30		
Montant Etacom par habitant	690		- 690	Suppression du fonds de régulation

Comme en 2003, le nombre d'habitants et d'élèves estimés dans le cadre du calcul du budget est très certainement supérieur aux chiffres que nous atteindrons à fin 2004. Cette estimation élevée a une incidence sur le budget d'environ fr. 100'000.--. Les dépenses pourraient en conséquence être inférieures au budget initialement prévu, notamment dans le cadre des dépenses scolaires et des cotisations aux institutions.

2.3 Vision synthétique et comparative du budget 2004 par rapport à 2003

Afin de permettre la comparaison analytique rapide entre les budgets 2003 et 2004, nous vous présentons l'évolution des charges et revenus, par grandes catégories, sous forme de tableaux en milliers de francs. Les montants des imputations internes (répartition des salaires de nos collaborateurs dans les différents dicastères) sont déduits du total du budget. Ils s'élèvent à fr. 709'735.--.

Tableau comparatif du BUDGET DES CHARGES par grandes catégories (en milliers)

	Montants 2003	Montants 2004	Pourcentages du budget 2004	Ecarts budgets 2003/2004	Commentaires principaux
Participations aux collectivités publiques	4'543	3'632	50,2 %	- 1'079	Suppression du fonds de régulation 1533k et augmentation de la facture sociale 660 k
Autorités et personnel communal	1'329	1'346	18,6 %	17	Progression de la masse salariale y.c. indexation 9 k
Amortissements et débiteurs	424	317	4,4 %	- 107	Fin de l'amortissement du collège de la Chavannes 75 k
Frais financiers	192	169	2,4 %	- 23	Taux d'intérêts des emprunts plus bas
Achat de biens et services	1'660	1'733	24,0 %	73	Effet de l'augmentation de la population sur les charges énergétiques 24 k, cantines
Part REEE	38	38	0,4 %		
Total du budget	8'186	7'235	100 %	- 951	Evolution 2003/2004

Les commentaires ci-après se basent sur les comptes par nature. L'appréciation faite est globale et indépendante de la répartition que l'on retrouve dans les dicastères.

La comparaison des budgets 2003 et 2004 permet de constater de prime abord une réduction des charges de 11,61 %. Cette évolution des charges s'explique principalement par le transfert de charges entre la commune et le canton (fonds de régulation) de fr. 1'533'000.-- et l'augmentation de notre participation à la facture sociale de fr. 660'000.--.

L'évolution démographique, la bascule d'impôts (effet sur les charges et les revenus), le nombre d'habitants ainsi que le changement de classe de notre commune expliquent l'accroissement réel de nos charges.

La diminution du volume des amortissements est à mettre en rapport avec la fin de l'amortissement du collège de la Chavanne (fr. 75'000.--). D'autres postes ont été complètement amortis sur la base des attributions effectuées dans le cadre du résultat comptable 2002 à hauteur fr. 32'300.--. Les amortissements pour la conduite d'eau « quartier Est » et pour l'extension et bouclage du réseau ont été adaptés à la hausse de fr. 3'700.--.

La Municipalité envisage pour le deuxième semestre 2004 de recourir à un emprunt de fr. 1'500'000.-- à un taux d'intérêt 3 % en remplacement de deux crédits s'élevant de fr. 2'506'840.--. Le montant du nouvel emprunt et le taux d'intérêts étant inférieurs, il en résulte une réduction de nos charges financières.

L'achat de biens et services enregistre une hausse de fr. 73'000.-- liée pour l'essentiel aux éléments suivants :

- fr. 25'400.--, pour la consommation d'eau en liaison directe avec l'augmentation des habitants
- fr. 20'000.--, pour l'achat de repas chauds pour la cantine
- fr. 22'000.--, pour l'augmentation des prestations de surveillance assurées par Sécuritétas

Tableau comparatif du BUDGET DES REVENUS par grandes catégories (en milliers)

	Montants 2003	Montants 2004	Pourcentages du budget 2004	Ecarts budgets 2003/2004	Commentaires principaux
Impôts et patentes	5'364	3'915	54,1 %	- 1'449	Effet de la bascule d'impôts
Taxes	1'202	1'218	16,8 %	16	Vente d'eau
Subventions de collectivités publiques + ECA	912	795	11,0 %	- 117	Diminution de la participation de l'Etat pour l'enseignement primaire 141 k
Revenus du patrimoine	384	401	5,5 %	17	Loyer de la maison villageoise
Prélèvements sur fonds spéciaux	145	124	1,7 %	- 21	Diminution du prélèvement pour l'eau
Imputations forfaitaires	40	40	0,6 %		
Total revenus	8047	6'493	89,7 %	-1'554	
Déficit prévisionnel	139	742	10,3 %	603	Facture sociale
Total budget	8'186	7'235	100 %	- 951	Evolution 2003/2004

A titre de rappel, notre commune n'a pas estimé ses revenus 2003 selon une progression de 8% comme le Canton de Vaud. Le calcul a été effectué en tenant compte des impôts effectivement encaissés en 2001 et 2002. L'estimation 2004 peut donc être considérée comme adéquate.

Pour mémoire, les droits de mutations, gains immobiliers et impôts sur les donations/successions sont aléatoires. Ils ne font pas l'objet d'un budget, mais peuvent néanmoins être estimés pour 2004 à fr. 50'000.--. Il est également correct, au vu de la situation de crise économique qui perdure, de ne pas réadapter à la hausse le budget des revenus provenant des personnes morales.

La diminution des revenus liés aux collectivités publiques est due pour l'essentiel à la suppression de la subvention couvrant en partie les charges d'enseignement primaire à hauteur de fr.141'000.--.

A noter que les repas chauds sont facturés aux parents des élèves pour fr. 37'000.--. La différence, entre les dépenses de repas de fr. 20'000.-- et les revenus, permet de couvrir notamment les frais du service et de la surveillance.

2.4 Commentaires complémentaires

Pages jaunes 7 et 8

L'augmentation des réserves résulte d'une part des décisions prises par le conseil dans le cadre de l'attribution du résultat 2002 ainsi que, d'autre part, des attributions aux réserves affectées.

Page rose 14

La commission, même si les investissements ne sont pas soumis au vote, relève les éléments suivants :

- collège et salle de gym : le montant a été porté à fr. 15'000'000.--, soit augmenté de 3 millions par rapport à 2003.
- aménagement de la cour de la maison de commune fr. 50'000.--
- extension de l'éclairage public fr. 30'000.--, habituellement inscrite au budget d'exploitation
- travaux de mise en séparatif fr. 805'000.--
- création d'un trottoir fr. 31'000.--
- remplacement du véhicule de transport AEBI TP67 fr. 160'000.--
- participation à la construction du chalet des scouts fr. 80'000.--

Au vu de l'importance des investissements, le conseil sera amené à faire des choix s'il souhaite contenir la progression de la charge fiscale.

Page blanche 1

Le défraiement des commissions se base sur la décision du conseil de 2002.

Le budget tient compte d'une indexation de 1 % représentant une somme de l'ordre de fr. 9'000.--. L'indexation, comme le prévoit le statut, sera octroyée sur la base de l'augmentation du coût de la vie de décembre (septembre 0,5). Il n'y a cependant pas lieu de modifier le budget, le passage en classe supérieure de deux collaborateurs, augmentant la charge salariale, étant d'ores et déjà prévu (préavis 37 et 38).

Page blanche 2

La participation de notre commune au fonds de soutien des institutions culturelles de la région lausannoise (compte 110.3193.00) de fr. 14'040.-- est confirmée par une lettre de novembre 2003. Le Ballet Béjart, le Théâtre de Vidy, l'Orchestre de chambre de Lausanne ainsi que l'Opéra de Lausanne bénéficient des participations communales. La commission souhaite qu'une réflexion soit menée en 2004 pour intégrer les activités théâtrales se déroulant à Cugy dans les bénéficiaires de cette manne.

Page blanche 4

La facture de participation au financement des déficits des transports fait l'objet d'une nouvelle répartition sur la base de bassins, le 5 pour notre commune (Lausanne, Echallens, Oron). Outre la participation habituelle au déficit des transports publics, notre commune est désormais sollicitée dans le cadre des coûts de construction du M2 à hauteur de fr. 11'000.--, compte 180.3517.06.

La municipalité a porté au budget 2004 un changement de version de son programme informatique Larix. La commission, après avoir reçu copie de l'offre, constate que le programme de base est stabilisé. L'amélioration des fonctionnalités concerne la gestion financière, les bases de données et l'ouverture à des outils permettant l'impression via microsoft. La commission est convaincue que notre commune doit se doter de la version 6 de son programme de gestion. S'agissant d'une offre, notre municipalité est instamment priée de négocier fermement le coût de la maintenance.

Page blanche 5

Les revenus d'impôts sont calculés sur la base du budget 2002. Les montants ont été divisés par l'ancien taux d'impôts 2003 à 85 points et multipliés par 62 points pour 2004. La différence de fr. 167'000.-- sur le poste 210.4001.00 représente l'amélioration espérée des revenus pour 2004.

Les droits de mutation sont difficiles à estimer, car les fluctuations sont importantes : fr.302'000.-- en 2002 et fr. 67'000.-- dans les comptes 2003.

Page blanche 14

Le compte 430.3142.00 intègre le goudronnage fr. 25'000.--, le reflachage fr. 7'000.--, la remise en état de couvercles de regard fr. 10'000.--, le curage des sacs fr. 10'000.--, l'entretien de la route cantonale fr. 5'000.-- et les divers fr. 3'000.--.

Page blanche 17

La commission constate que la municipalité, malgré la décision du conseil communal (préavis 28/99) et nos rappels effectués à deux reprises, n'a pas encore mis en œuvre la facturation de l'enlèvement et l'élimination des ordures selon le système du poids pour les entreprises (compte 450.4342.00). Pour mémoire, chaque entreprise est taxée, selon son importance, de deux à trois fois la taxe ménage, ce qui est dérisoire.

La commission demande que la Municipalité mette en œuvre dès 2004 la facturation de l'enlèvement et l'élimination des ordures selon le système du poids pour les entreprises. Elle accepte toutefois de ne pas modifier la somme portée au budget du fait que, sans expérience, il est difficile d'émettre une proposition fondée.

Page blanche 18

Les amortissements des dernières années dans le cadre des investissements du réseau d'eau, ainsi que la diminution des charges d'intérêts y relative, permettent d'envisager une alimentation au fonds de réserve pour l'épuration (compte 460.3804.00).

Page blanche 21

La participation à l'établissement primaire (compte 510.3522.00) est calculée sur 165 élèves. Le nombre actuel d'élèves est de 147. Il en résulte une petite marge de manœuvre de fr. 45'000.-- (18x2500).

Page blanche 24

La participation à l'établissement secondaire (compte 520.3522.01) est calculée sur 120 élèves. Le nombre actuel d'élèves est de 101. Il en résulte une petite marge de manœuvre de fr. 64'125.-- (19x3'375).

3. Conclusions

La commission se doit de rendre attentif le conseil au fait que nous n'avons aucune emprise sur plus de 50 % des charges communales, puisqu'elles nous sont directement imposées par le Canton et la Confédération. Quant au 50 % des charges restantes, elles représentent des charges de fonctionnement courantes sur lesquelles les économies réalisables ne sont que marginales.

Force est alors de constater que la capacité de décision réelle du Conseil se porte essentiellement sur le choix des investissements à réaliser, investissements liés en grande partie au fort accroissement démographique de notre commune.

Contrairement aux années précédentes, nous devons d'ores et déjà nous préparer à assumer une augmentation de la charge fiscale. Il appartiendra dès lors à chacun d'entre nous d'en limiter sérieusement la portée par la pratique d'une politique de grande rigueur.

Pour 2004, le budget présenté est réaliste compte tenu des dépenses et prévisions de revenus connues à ce jour. Le déficit annoncé pourra être couvert, si nécessaire, par la vente d'actions Romande Energie et/ou la dissolution partielle de réserves communales.

La Commission des finances vous propose d'accepter le budget 2004 tel que présenté.

Cugy, le 26 novembre 2003

J. Rohrer
Rapporteur

E. Loup

J.-J. Guignard

J.-P. Thonney